

DOSSIER D'INSCRIPTION - Accueil collectif occasionnel Au multi-accueil « Les écureuils du Bois » Inscription de l'enfant à partir de 1 an

ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F G

RESPONSABLES LEGAUX :

Responsable légal 1 en qualité de : <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> CONJOINT/E <input type="checkbox"/> TUTEUR/TRICE	Responsable légal 2 en qualité de : <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> CONJOINT/E <input type="checkbox"/> TUTEUR/TRICE
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) / Pacsé(e) ou Vie maritale <input type="checkbox"/> Séparé(e) ou divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) / Pacsé(e) ou Vie maritale <input type="checkbox"/> Séparé(e) ou divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse :	Adresse si différente :
91 620 La Ville du Bois	91 620 La Ville du Bois
Tél Domicile :	Tél Domicile si différente :
Tél Portable :	Tél Portable :
Email :	Email :
<input type="checkbox"/> Salarié profession :	<input type="checkbox"/> Salarié profession :
Type de contrat : <input type="checkbox"/> Tps complet <input type="checkbox"/> Tps partiel	Type de contrat : <input type="checkbox"/> Tps complet <input type="checkbox"/> Tps partiel
<input type="checkbox"/> Activité libérale ou indépendant	<input type="checkbox"/> Activité libérale ou indépendant
<input type="checkbox"/> Étudiant ou en formation : début fin	<input type="checkbox"/> Étudiant ou en formation : début fin
<input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Pôle emploi depuis :	<input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Pôle emploi depuis :
<input type="checkbox"/> Congé parental jusqu'au :	<input type="checkbox"/> Congé parental jusqu'au :
<input type="checkbox"/> Parent au foyer	<input type="checkbox"/> Parent au foyer

N° allocataire CAF ou MSA :

Nombre de frères et/ou sœurs à charge :		
Enfant porteur de handicap dans la famille <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Nom	Prénom	Date de naissance

Réservé à l'administration

Dossier enregistré le :/...../..... PJ : Justificatif de domicile Attestation Caf ou avis d'imposition Autres

complet, remis à la directrice de l'établissement le : **Incomplet** : Contacté le :

CADRE LEGAL : (date et signature à apposer)

Nous soussignons Madame, Monsieur,/.....certifions que les informations indiquées dans ce document pour l'inscription de l'enfant sont exactes. En cas d'attribution d'une place, toute fausse déclaration est susceptible d'annuler l'admission de l'enfant en crèche. Nous nous engageons par là même à notifier par mail ou par courrier, au Service Petite Enfance, tout changement de situation (emploi/déménagement/naissance ...).

Date :

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

La Caisse d'allocations familiales met à la disposition des villes un service Internet à caractère professionnel nommé Cdap qui permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaire à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « informatique et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations.

Je soussigné(e)Allocataire n°.....

- autorise le service de la Petite Enfance à consulter mon dossier sur le site de la Caf
- n'autorise pas le service de la Petite Enfance à consulter mon dossier sur le site de la Caf

Date :..... Signature de l'allocataire :

La collecte de vos données à caractère personnel est destinée à l'instruction de votre dossier d'inscription par le service Petite enfance de La Ville du Bois. Les informations recueillies sont conservées sur support papier et informatique durant 3 ans. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus, les personnels dûment habilités du service Petite Enfance et de l'établissement d'accueil, dans le cadre du suivi de la demande d'accueil. Conformément au règlement général de la Protection des données (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité voire d'effacement de celles-ci selon la situation.

DOSSIER D'INSCRIPTION EN ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL**Note explicative (A destination des familles, ne pas retourner au service Petite enfance).**

Votre enfant n'est pas encore scolarisé, et vous souhaitez : qu'il soit accueilli quelques heures par jour, par semaine pour vous libérer du temps, afin qu'il rencontre d'autres enfants de son âge et/ou qu'il découvre des jeux, des activités nouvelles...

Le multi-accueil « Les écureuil du Bois » accueille chaque jour quelques enfants, à partir de 1 an jusqu'à l'entrée en école maternelle, de manière occasionnelle.

L'accueil occasionnel de type halte-garderie permet de répondre aux besoins ponctuels, non connus à l'avance et non récurrents de familles urbisylvaines. Les places sont accordées en fonction des plages horaires disponibles, sur réservation préalable : permanence de la directrice le jeudi matin de 9h30 à 12h.

A - Conditions d'admission du dossier

Etre domicilié sur la commune de La Ville du Bois.

Rejet systématique des dossiers :

- **Incomplets,**
- **dont la famille présente un compte débiteur sur un dispositif municipal,**
- **en cas de fausse déclaration sur le formulaire d'inscription.**

B - Pièces impératives à joindre aux dossiers :

Pour être recevable, le dossier d'inscription doit être rigoureusement complété et accompagné des documents suivants :

- Copie d'un justificatif de domicile récent,
- Copie de la dernière attestation de paiement ou de droits de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne (uniquement pour les bénéficiaires des prestations de la Caf), ou de la MSA
- Copie de l'avis d'imposition n-2 Pour les non allocataires Caf,
- le livret de famille, pour les parents non allocataires Caf,
- le certificat de scolarité ou la carte d'étudiant pour les parents étudiants et non allocataires Caf,
- au cas où l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision d'un juge, copie de cette décision.

Le dossier est à faire parvenir par courrier ou par mail à :

Mairie de La Ville du Bois
Service Petite enfance
Place du général de Gaulle
91620 LA VILLE DU BOIS

Email : petiteenfance.direction@lavilledubois.fr

Après enregistrement par le service Petite enfance, ce dossier sera remis à la Directrice du multi-accueil qui prendra le relais et contactera la famille afin de prévoir un rendez-vous pour l'admission.

Au cours de ce rendez-vous, la directrice vous remettra dans un premier temps le règlement de fonctionnement de la structure à signer par vos soins et les documents permettant de compléter le dossier d'admission avant l'accueil définitif de l'enfant.

Ces documents sont les suivants :

Dossier médical de l'enfant :

- la page vaccinations du carnet de santé. Au nombre de 11, elles sont obligatoires et doivent être à jour. Le cas échéant, les contre-indications doivent être attestées par un certificat médical du médecin traitant.
- un certificat médical d'admission en collectivité
- une ordonnance du médecin traitant autorisant la délivrance de médicaments dans le cadre du protocole de soin, à présenter avant le début de l'accueil de l'enfant.
- une fiche médicale d'urgence, précisant le nom du médecin traitant, ses coordonnées téléphoniques ainsi que celles des parents à joindre en cas de nécessité,
- une autorisation de soins d'urgence, permettant le transport de l'enfant à l'hôpital le plus proche et l'application de mesures médicales d'urgence jugées nécessaires.

C - Dossier d'accueil de l'enfant :

- une autorisation de sortie à l'extérieur, afin de permettre à l'enfant de participer aux différentes activités proposées (bibliothèque, dojo, pique-nique, sorties ...),
- une autorisation de photographe, d'exploitation et de diffusion d'image

C - Modalités d'accueil occasionnel

Une fois toute la partie administrative réglée, vous aborderez l'aspect éducatif qui concerne notamment la période d'adaptation obligatoire pour tous les enfants intégrant un accueil collectif. Elle est progressive et nécessite la disponibilité de la famille. Elle est d'au moins 3 jours consécutifs concernant l'accueil occasionnel. La facturation débutera à partir du 3^{ème} jour.

La directrice vous proposera un rendez-vous pour démarrer cette période d'adaptation. Dès la fin de l'adaptation, la famille peut commencer à réserver des créneaux avec un maximum de 9h par semaine : possibilité de créneaux horaires en demi-journées, une en matinée (avec ou sans repas) et une en après-midi ou journée complète dès que l'enfant s'est habitué à ce nouvel environnement. Les familles pourront bénéficier de créneaux horaires supplémentaires le matin ou l'après-midi, sous réserve de places disponibles. La réservation se fait, chaque semaine, auprès de la directrice, sur la permanence téléphonique du jeudi entre 9h30 et 12h.

Les familles bénéficiant d'un contrat d'accueil régulier à temps partiel ne pourront réserver de créneaux en accueil occasionnel qu'à partir de 11h, le jeudi.

En cas de besoin, la directrice peut vous accompagner ou répondre à vos questions en contactant le 01.69. 80.63.41

D – Traitement des données

Dans le cadre de ce règlement, la commune de La Ville du Bois met en œuvre différents traitements de données à caractère personnel. A ce titre, elle est soumise aux dispositions du règlement européen 2016/679 (Règlement Général pour la Protection des Données – RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement des données (cnil.fr pour plus d'informations).